

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2011-03-057/DAGRI du 1^{er} avril 2011 du président de la Haute Autorité de santé portant délégation de signature au directeur de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

NOR : ETSX1130233S

Le président de la Haute Autorité de santé,
Vu l'article R. 161-79 du code de la sécurité sociale ;
Vu le décret du Président de la République du 31 janvier 2011 portant nomination du président et de membres du collège de la Haute Autorité de santé ;
Vu la décision n° 2009-03-007/DAGRI du collège de la Haute Autorité de santé en date du 18 mars 2009 relative à la détermination des conditions générales de passation des contrats, conventions et marchés,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation permanente est donnée à M. Thomas Le Ludec, directeur de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins, pour signer, en mon nom et dans la limite de ses attributions, tout acte relatif au fonctionnement et aux activités de sa direction, dans la limite d'un montant maximum de 19 999 € hors taxes par engagement.

Article 2

La présente décision prend effet le 1^{er} avril 2011 et sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 1^{er} avril 2011.

Le président,
Pr J.-L. HAROUSSEAU